

Question présentée par le député :
M. Pascal Spuhler

Date de dépôt : 19 décembre 2013

Question écrite urgente
Navettes étrangères de l'AIG

Mesdames et Messieurs les Députés,

En cette période hivernale et comme chaque année, un nombre important de minibus immatriculés à l'étranger et conduits souvent par des étudiants, relie les stations de montagne françaises à l'AIG.

Faisant ainsi concurrence aux entreprises de transport locales, qui paient TVA et charges sociales de leurs employés.

Le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer comment sont prélevées les charges et la TVA de ces compagnies étrangères ?